



Le réseau
de transport
d'électricité

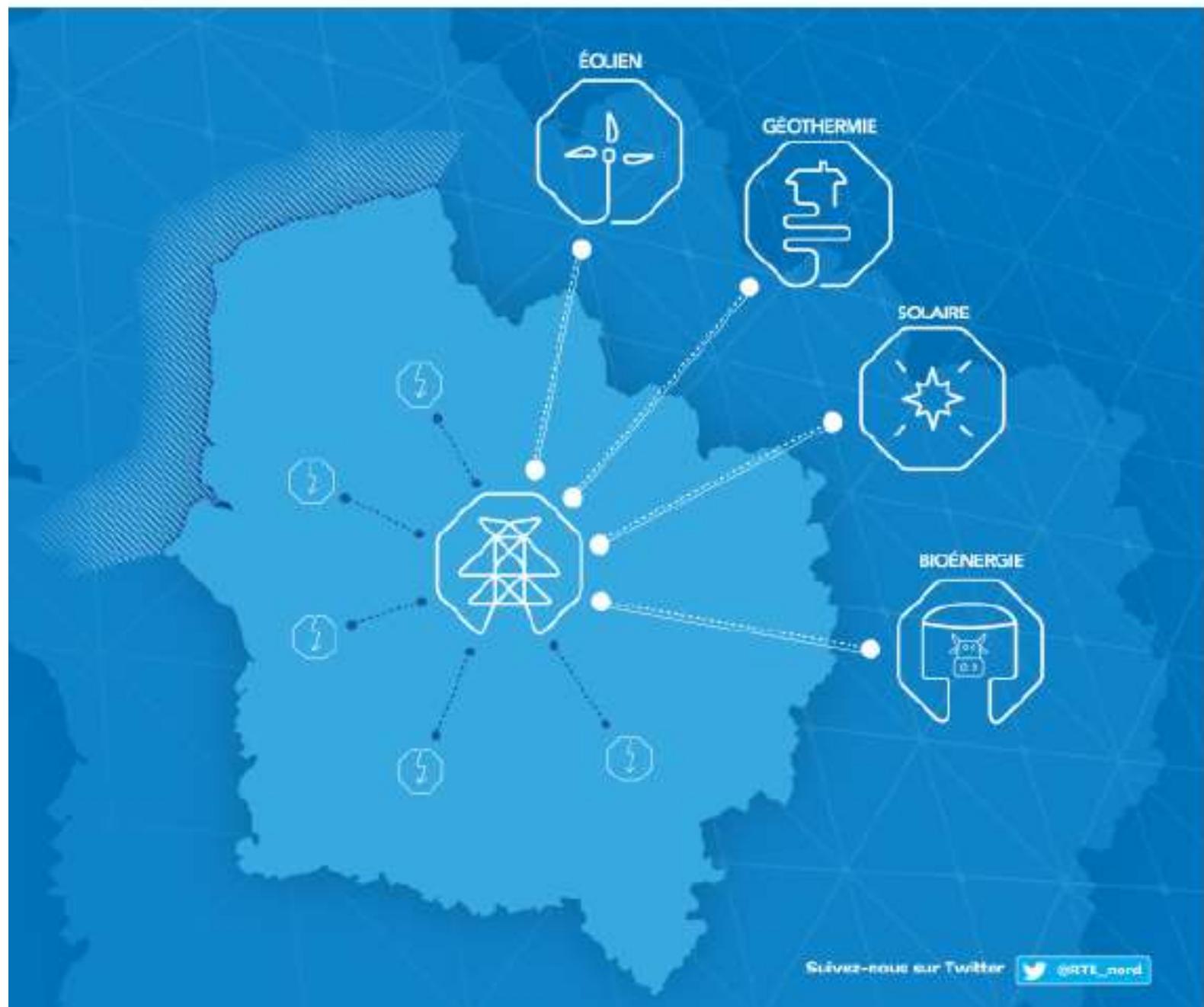
CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC



RÉVISION DU SCHEMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) DES HAUTS-DE-FRANCE

Bilan de la concertation préalable du public mai 2023

Février - Mars 2023



Suivez-nous sur Twitter



@RTE_nord

Avant-propos

RTE, gestionnaire du réseau public de transport de l'électricité, est chargé de l'élaboration du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Hauts-de-France (S3REnR), en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité.

L'enjeu de ce schéma est d'adapter le réseau électrique aux objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables. Il identifie ainsi les aménagements à prévoir sur le réseau dans les dix ans à venir pour raccorder les futures installations de production d'électricité renouvelable et acheminer cette production vers les zones de consommation.

RTE a fait le choix d'organiser une concertation préalable du 27 février au 27 mars 2023 pour recueillir les observations du public sur le projet de schéma.

Le présent rapport constitue le bilan de la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Hauts-de-France. Ce bilan est publié sur le site internet de RTE. Il présente le dispositif d'information et de concertation mis en place, le déroulement de la concertation, une synthèse des contributions reçues ainsi que les enseignements tirés par RTE de la concertation et les mesures que RTE juge nécessaires pour tenir compte de ces enseignements en accord avec les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité.

Éditorial

« L'enjeu du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Hauts-de-France est de planifier et d'optimiser les besoins d'aménagement du réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables, au bénéfice de la collectivité. Il est élaboré par Réseau de Transport d'Electricité, RTE, en collaboration avec les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité, avec le concours des fédérations de producteurs d'énergies renouvelables et des services de l'État.

RTE a souhaité associer le public, dès la phase d'élaboration du schéma, en organisant une concertation préalable du 27 février au 27 mars 2023. À ce titre, un espace dédié a été ouvert sur le site internet de RTE où le public pouvait prendre connaissance du projet de schéma et déposer ses avis, remarques et suggestions.

Dans le même temps, cinq réunions ont été organisées sous l'égide des préfets de départements - une dans chaque département des Hauts-de-France - afin de réunir les élus et représentants des intercommunalités des territoires concernés.

Je tiens à remercier, au nom de RTE, la mobilisation des préfetures départementales dans l'organisation de ces réunions qui ont permis des échanges approfondis avec les élus locaux autour du S3REnR Hauts-de-France.

Je ne peux que regretter la faible participation du public qui n'a permis de recueillir seulement deux contributions sur la plateforme internet, malgré le dispositif d'information mis en place.

Le présent rapport dresse une synthèse des contributions et des échanges avec les participants aux réunions.

Par la suite, une nouvelle phase de participation du public sur l'évaluation environnementale accompagnant le S3REnR sera engagée. Puis, le schéma sera transmis à l'État en vue d'en approuver la quote-part régionale.

Ensuite, dans la phase de mise en œuvre, chaque projet de réseau inscrit au schéma fera l'objet d'une concertation spécifique et suivra les procédures légales d'autorisation. »

Laurent CANTAT LAMPIN
Délégué régional RTE Hauts-de-France

Sommaire

Avant-propos	2
Éditorial	3
Sommaire	4
1. Le S3REnR Hauts-de-France	5
2. Les supports de la concertation	7
Les documents de la concertation	7
Le projet de S3REnR	7
La carte des travaux envisagés	8
L'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.....	9
La brochure de synthèse : « Le guide du S3REnR »	10
Le projet de S3REnR sur internet.....	11
3. Les moyens mis en œuvre pour informer et mobiliser le public	12
Les modalités d'information du public	12
La déclaration d'intention	12
L'avis de concertation préalable.....	12
La campagne médias	13
La reprise de l'information sur les réseaux sociaux.....	14
La mobilisation des territoires	15
Une réunion d'information par département sous l'égide des préfetures	15
Un courrier d'information pour les présidents des EPCI.....	17
4. Le bilan quantitatif de la concertation	19
La concertation sur internet	19
La concertation avec les territoires	20
5. Analyse qualitative des contributions	22
La contribution du public sur internet	22
La contribution des acteurs des territoires	22
Les contributions reçues par courrier	22
Les contributions lors des réunions en préfetures départementales.....	23
6. Les enseignements tirés par RTE et les mesures prises	28
Sur le contenu du schéma	28
Sur la concertation	30

1. Le S3REnR Hauts-de-France

Synthèse extraite du projet de Schéma

« Adapter le réseau électrique des Hauts-de-France sur la perspective décennale pour accompagner la transition énergétique. »

La transformation du mix de production électrique, en réponse à la transition énergétique, rend nécessaire l'adaptation du réseau électrique au cours des prochaines années.

Le développement des énergies renouvelables en France (principalement porté par les filières éolienne et photovoltaïque) s'était stabilisé depuis environ une décennie à un rythme d'environ 2 gigawatts (GW) par an, avant de connaître une franche augmentation en 2021 avec 3,5 GW raccordés. Selon la programmation pluriannuelle de l'énergie en cours de révision, ce rythme est amené à augmenter de manière significative pour atteindre 6 GW par an.

Pour accompagner le développement des énergies renouvelables, la loi du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle II », a confié à RTE, en accord avec les gestionnaires de réseaux de distribution, l'élaboration des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (ci-après S3REnR).

Les S3REnR anticipent et planifient les évolutions des réseaux électriques nécessaires pour accueillir, de façon coordonnée et optimale, les nouvelles installations de production d'électricité renouvelable.

Le S3REnR permet un accès privilégié des énergies renouvelables au réseau électrique, en leur réservant des capacités de raccordement dans les postes électriques pendant une durée maximale de 10 ans.

Le S3REnR précise le coût prévisionnel des investissements à réaliser et les modalités de financement associées, conformément au cadre réglementaire :

- Les coûts associés au renforcement des ouvrages du réseau haute et très haute tension et au renforcement des transformateurs des postes électriques existants sont à la charge des gestionnaires de réseaux et relèvent des investissements financés par le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE).
- Les coûts liés à la création de lignes électriques ou de postes électriques haute et très haute tension, et ceux relatifs aux nouveaux équipements des postes sources des gestionnaires de réseaux de distribution sont, quant à eux, mutualisés au moyen d'une quote-part régionale. Cette quote-part est payée par les producteurs qui demandent un raccordement au réseau pour une installation d'énergie renouvelable dont le raccordement est réalisé sur un poste localisé dans la région et d'une puissance supérieure à 250 kilovoltampère au prorata de leurs installations. Cette quote-part régionale est approuvée par le préfet de région après instruction du S3REnR conformément à l'article D321-19 du code de l'énergie.

Le S3REnR est un schéma prospectif. Il ne se substitue pas aux procédures d'autorisation des projets d'adaptation du réseau électrique ni à celles des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.

Le financement de ces investissements sur le réseau électrique est réparti entre les gestionnaires de réseaux (65,96 M€) et les producteurs d'énergies renouvelables (393,94 M€ incluant le solde). Les dépenses à la charge des producteurs sont mutualisées au travers d'une quote-part régionale qui s'élèverait à 72 k€/MW environ.

La mise en œuvre du schéma nécessite d'avoir un accès libre et fluide aux flexibilités offertes par les installations de production d'énergies renouvelables.

La réalisation des adaptations identifiées dans le Schéma Décennal de Développement du Réseau de transport d'électricité (SDDR) vient en complément de la mise en œuvre du S3REnR. Ce SDDR, élaboré et publié par RTE, permet d'identifier l'ensemble des besoins du réseau public de transport à moyen et long terme.

Le S3REnR est un outil de planification du réseau électrique. Il ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergies renouvelables qui ne relève pas du S3REnR, ni même des gestionnaires de réseaux. Bien que le schéma soit en mesure d'être adapté, il reste important que les projets identifiés dans le gisement et qui feront l'objet de futures demandes de raccordement électriques soient en adéquation avec ceux retenus dans le cadre de ce schéma, afin d'en assurer la pérennité.

Le S3REnR est élaboré en concertation avec les parties prenantes et le public. A l'initiative de RTE, **une concertation préalable du public a été organisée du 27 février au 27 mars 2023**. Elle s'attache à partager les enjeux liés à l'adaptation du réseau électrique et à recueillir les observations du public sur le projet de schéma.

En complément, le S3REnR est soumis pour avis aux Autorités Organisatrices du réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) concernées dans les conditions de l'article D321-17 du Code de l'énergie.

Après instruction du rapport environnemental du schéma par l'autorité environnementale, le S3REnR sera soumis à la participation du public par voie électronique dans les conditions de l'article L123-19 du Code de l'environnement. Il sera alors accompagné d'un rapport environnemental rendant compte de l'intégralité de la démarche d'évaluation environnementale.

Enfin, le S3REnR sera soumis au préfet de région pour approbation de la quote-part unitaire conformément à l'article D321-19 du Code de l'énergie.

2. Les supports de la concertation

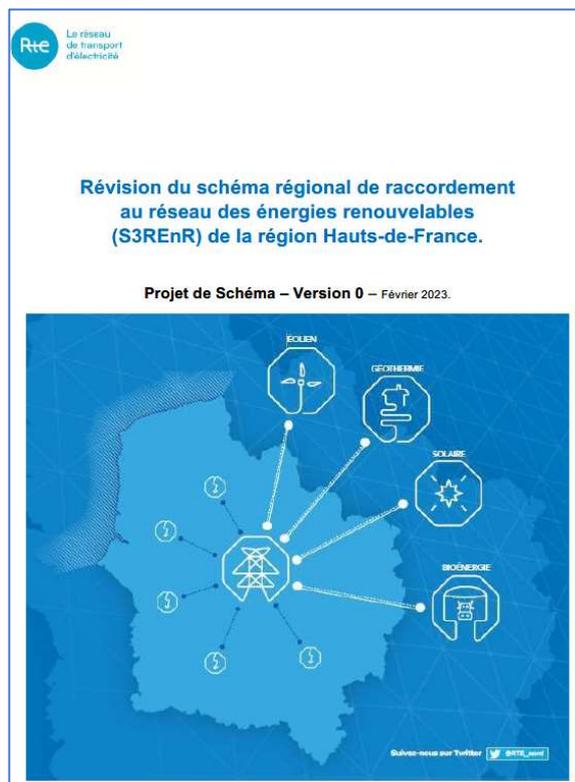
Différents documents et supports ont été mis à la disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance du projet de schéma.

Les documents de la concertation

Le projet de S3REnR

Le projet de S3REnR Hauts-de-France présente sur 156 pages tous les sujets liés au S3REnR :

- le rôle et les enjeux du schéma ;
- sa méthodologie d'élaboration ;
- le contexte de la révision du schéma dans les Hauts-de-France ;
- les données d'entrée pour élaborer le schéma ;
- les propositions d'évolution du réseau électrique (intégrant des représentations cartographiques) ;
- la synthèse des investissements à réaliser ;
- les modalités de mise en œuvre du schéma.

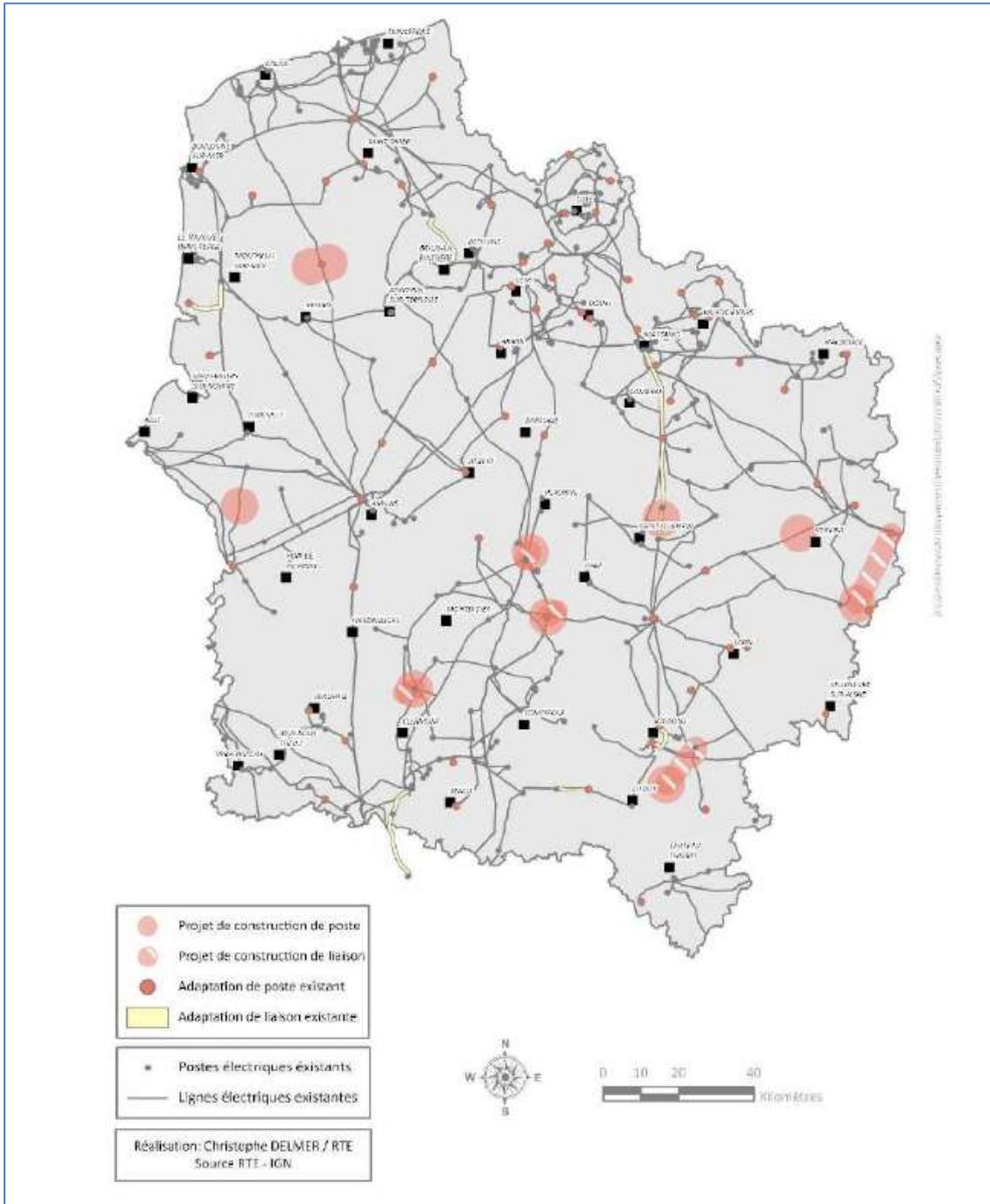


Couverture du projet de schéma

Pour faciliter sa lecture, un lexique avec les termes techniques est joint en annexe. Le projet de schéma a été mis à la disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation.

La carte des travaux envisagés

L'ensemble des travaux envisagés sur le réseau électrique des Hauts-de-France dans le cadre de ce projet de schéma est présenté en page 10 du document. Elle permet de prendre connaissance des différents territoires concernés.



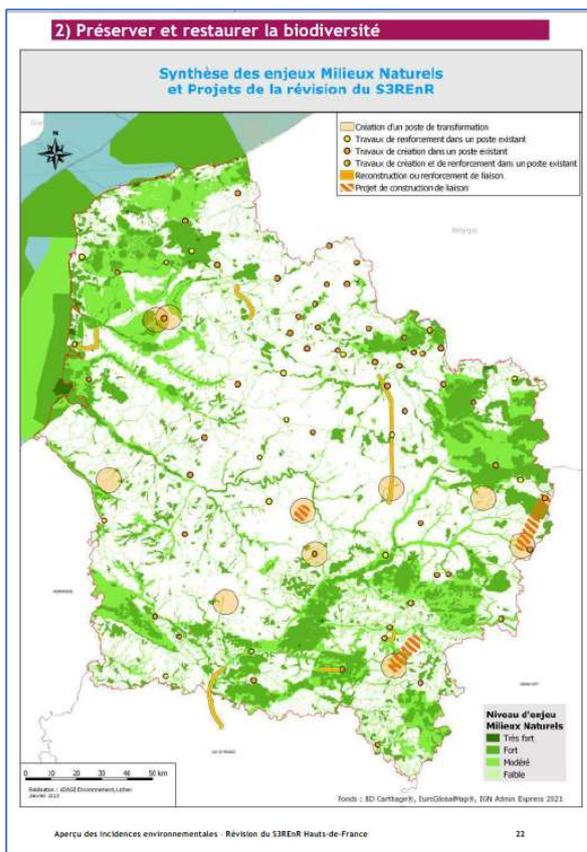
Carte des travaux prévus au S3REnR Hauts-de-France

L'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Ce document présente sur 45 pages :

- la synthèse des enjeux environnementaux à l'échelle de la région ;
- un aperçu des incidences des travaux envisagés sur le réseau électrique.

Ce document a été mis à la disposition du public sur le site internet mis en place pour la concertation.

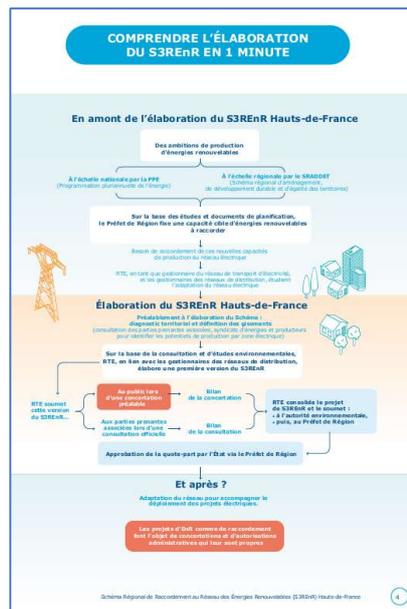


Extraits de l'Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

La brochure de synthèse : « Le guide du S3REnR »

Cette brochure présente en 12 pages quelques informations clés pour comprendre le contenu du S3REnR et les modalités de participation à la concertation.

Elle était disponible sur le site internet et a été adressée par courrier à l'ensemble des présidents des intercommunalités (établissements publics de coopération communale) des Hauts-de-France lors de l'annonce de la concertation et des invitations aux réunions en préfectures.



The brochure 'CONCERTATION du 27 février au 27 mars 2023' features the title 'PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION DU S3REnR HAUTS-DE-FRANCE !'. It includes a QR code and contact information for RTE. The text encourages participation and provides details on how to consult the project or give feedback. The RTE logo is at the bottom left, and contact information is at the bottom right.

Extractions de la brochure « L'Essentiel pour comprendre et participer »

Le projet de S3REnR sur internet

Afin de faciliter l'accès à l'information et de permettre au public de contribuer au projet de schéma, une plateforme internet hébergée sur le site de RTE a été ouverte durant la concertation : <https://www.rte-france.com/s3renr-hauts-de-france#Larevisionduschema>



Page d'accueil dédiée au S3REnR Hauts-de-France

Ce site internet comprend plusieurs rubriques :

- des informations à la fois sur le projet de schéma et sur les modalités de la concertation ;
- un accès aux documents de la concertation : V0 du schéma, guide « L'essentiel », aperçu de l'environnement ;
- une plateforme de concertation permettant au public de déposer ses avis ;
- des informations complémentaires sur le schéma en cours et les projets de réseau structurants en concertation sur les territoires.

3. Les moyens mis en œuvre pour informer et mobiliser le public

Les modalités d'information du public

La déclaration d'intention

Le 16 septembre 2022, RTE a publié sur son site internet sa déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Hauts-de-France. Celle-ci décrit les modalités proposées pour l'organisation de la concertation préalable du public.

L'avis de concertation préalable

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Rte Le réseau de transport d'électricité

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE AVEC LE PUBLIC

En application de l'article R121-19 du code de l'environnement

PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) HAUTS-DE-FRANCE

1. Objet de la concertation préalable du public
RTE Réseau de transport d'Electricité dont le siège est situé immeuble Window, 7C, place du Dôme, à Paris la Défense (92800), a en charge la révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Hauts-de-France.
Cette révision fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de RTE en application du 3° de l'article L.121-15-1 et de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, sans recourir aux modalités de concertation sous l'égide d'un garant prévue par l'article L.121-16-1 du même code.

2. Durée de la concertation préalable du public
La concertation préalable se déroulera du **27 février au 27 mars 2023**.

3. Modalité de la concertation préalable du public
Pendant la période susvisée, le public a la possibilité de prendre connaissance du dossier soumis à concertation préalable, notamment le projet de S3REnR Hauts-de-France et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement, disponible sur le site internet : <https://www.rte-france.com/s3renn-hauts-de-france>.

Le public pourra formuler ses questions, observations et propositions :
• par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus,
• par voie postale à l'adresse suivante : Projet S3REnR - 62 rue Louis Delos - TSA 71012 - 59709 Marcq-en-Barœul Cedex.

L'avis de concertation préalable a été publié sur le site internet de RTE et affiché au siège de RTE dans les Hauts-de-France à Marcq-en-Barœul. Il a également été affiché sur les panneaux d'affichage des préfectures.

Cet avis a également été publié dans les pages des annonces légales dans différentes éditions de la presse quotidienne régionale 15 jours avant le lancement de la concertation préalable, conformément au Code de l'environnement.

Avis de concertation préalable

- **Aisne** : L'Aisne Nouvelle – 13 février 2023
- **Somme** : Courrier Picard – édition Amiens – 13 février 2023
- **Oise** : Courrier Picard – édition Compiègne – 13 février 2023
- **Pas-de-Calais** : La Voix du Nord – édition Artois – 13 février 2023
- **Nord** : La Voix du Nord – édition Marcq-en-Barœul – 13 février 2023

Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables des Hauts-de-France
Bilan de la concertation préalable du public

La campagne médias

En complément de la parution de l'avis de concertation, un plan média a été déployé à travers des annonces publicitaires offrant plus de visibilité à la concertation.

Pour inviter les habitants du territoire à donner leur avis sur le projet de S3REnR, cette campagne reposait sur un dispositif bi-média alliant print et digital :

- o parution le 6 mars d'1/2 page au sein des suppléments ECO toutes éditions de La Voix du Nord et du Courrier Picard ;
- o et une campagne digitale sur les sites éditeurs du 6 au 20 mars.

Courrier Picard – 6 mars

La Voix du Nord – 6 mars

Les chiffres de la campagne digitale :

- o 428 571 impressions programmées ;
- o 428 894 impressions diffusées ;
- o 727 clics ;
- o Un taux de visibilité de 69,20 %.

Annonce sur le site de La voix du Nord

La reprise de l'information sur les réseaux sociaux

Le service communication de RTE Hauts-de-France a relayé l'annonce de la concertation sur les réseaux sociaux.

Tweet du 27 février



Tweet du 27 mars



Statistiques :

- 264 impressions ;
- 27 engagements ;
- 15 ouvertures des détails.

Statistiques :

- 250 impressions ;
- 11 engagements ;
- 6 ouvertures des détails.

La mobilisation des territoires

En complément de ces campagnes d'information destinées au grand public et à l'ensemble des habitants des Hauts-de-France, RTE a souhaité solliciter directement les représentants des territoires.

Ainsi, des réunions ont été organisées sous l'égide des préfets dans chaque département et un courrier a été adressé par le délégué régional RTE aux présidents des EPCI non directement concernées par ces réunions en préfectures.

Une réunion d'information par département sous l'égide des préfectures

Durant la période de concertation, les préfets des cinq départements des Hauts-de-France ont organisé chacun une réunion d'information à l'échelle de leur département à destination des représentants des territoires : élus, collectivités, services et organismes publics.

Ce dispositif a permis à RTE de présenter les enjeux, les modalités et le contenu du S3REnR Hauts-de-France, en apportant des précisions sur les projets de réseau envisagés dans les différents territoires pour accueillir les énergies renouvelables.

Ces réunions étaient organisées en présentiel dans les locaux de chaque préfecture, avec possibilité de connexion à distance.

PREFET DU NORD
L'Etat
Préfet
Président

Préfecture du Nord

Lille, le 06 FEV. 2023

Le préfet du Nord

à

liste des destinataires in fine

Objet : réunion d'information sur le projet de révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Hauts-de-France

Le préfet de région Hauts-de-France a fixé le 27 juin 2021 à hauteur de 5500 MW l'objectif des capacités à réserver sur le réseau électrique régional pour l'accueil des énergies renouvelables.

Sur la base de cet objectif, le réseau de transport d'électricité (RTE) est chargé de la révision du S3REnR de la région Hauts-de-France, en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité.

Conformément au code de l'environnement, RTE organise une concertation préalable du public sur la révision du S3REnR Hauts-de-France du 27 février au 27 mars 2023. Le projet de schéma est disponible sur le site dédié de cette consultation à l'adresse suivante : <https://www.rte-france.com/s3renr-hauts-de-france>

Afin de vous présenter le projet de schéma et vous apporter toutes les précisions notamment concernant les évolutions envisagées sur le réseau électrique dans vos territoires, je vous invite à participer à une réunion d'information qui se tiendra :

le mercredi 22 mars à 14h00
en préfecture
12 rue Jean sans Peur à Lille
en salle Louise de Bettignies (1^{er} étage)

La réunion sera également accessible par une visioconférence dont les modalités de connexion vous seront communiquées ultérieurement.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence ou de désigner un représentant à cette réunion à l'adresse suivante : pref-dcpi@directionnord.gouv.fr.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe

Amélie PUCCINELLI

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 09 02
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/nord - twitter.com/nord59 - linkedin.com/company/nord59

Préfecture du Nord

PREFET DE L'OISE
L'Etat
Préfet
Président

Direction des collectivités locales et des élections

Beauvais, le 16 FEV. 2023

Affaire suivie par : Vincent RENON
03 44 08 14 54 / 06 84 77 01 60
VINCENT.RENON@oise.gouv.fr

La Préfète

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Projet de révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Hauts-de-France

Conformément aux dispositions de l'article L.321-7 du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau public de transport élabore, en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution et après avis du conseil régional et des autorités organisatrices de la distribution, un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).

Le schéma définit ainsi les ouvrages de transport et de distribution d'électricité devant être renforcés ou créés pour ouvrir des capacités de raccordement aux différentes sources de production d'énergies renouvelables, dans le cadre d'une capacité globale de raccordement fixée par le préfet de région et prenant en compte la programmation pluriannuelle de l'énergie, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et la dynamique de développement des énergies renouvelables.

Le préfet de la région Hauts-de-France a fixé cette capacité globale à 5,5 GW.

Sur cette base, la révision du S3REnR, menée par RTE, vise à accompagner la transition énergétique pour les 10 prochaines années en garantissant son adaptabilité à la réalité du développement des énergies renouvelables et en assurant le maintien du volume d'investissements financiers nécessaires.

En complément de la consultation des acteurs institutionnels prévue par l'article D. 321-12 du code de l'énergie et de la participation du public prévue par le code de l'environnement a été validé le principe d'une réunion de concertation, sous l'égide de chaque préfet) des départements des Hauts-de-France, associant les établissements publics de coopération intercommunale, le conseil départemental et les services de l'Etat.

J'ai l'honneur de vous convier à cette séance de concertation et d'échanges qui se tiendra, pour l'Oise :

le lundi 20 mars 2023, à 15h00
en préfecture de l'Oise, salle de l'Hémicycle

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute précision sur ce dossier.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,

Sébastien LIME

03 44 09 12 60
pref@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture - 60322 Beauvais

Préfecture de l'Oise

PREFET DE L'AINES
L'Etat
Préfet
Président

Laon, le 09 FEV. 2023

Le Préfet de l'Aisne
à
Destinataires in fine

Objet : Réunion d'information sur le projet de révision du S3REnR Hauts-de-France

Le préfet de région Hauts-de-France a fixé, le 27 juin 2021, à hauteur de 5 500 MW l'objectif des capacités à réserver sur le réseau électrique régional pour l'accueil des énergies renouvelables.

Sur la base de cet objectif, RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, est chargé de la révision du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Hauts-de-France, en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité. Dans ce cadre, RTE organise une concertation préalable du public sur la révision du S3REnR Hauts-de-France du 27 février au 27 mars 2023.

C'est pourquoi, je vous invite à participer à une réunion d'information, présidée par Monsieur le préfet et dédiée aux élus et services de notre département, qui se tiendra le :

Mardi 14 mars 2023 à 10h00
en salle Sigisac de la préfecture de l'Aisne
2 rue Paul Doumer à Laon

À cette occasion, RTE présentera le projet de schéma et vous apportera toutes les précisions souhaitées, notamment concernant les évolutions envisagées sur le réseau électrique dans vos territoires.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion auprès de la Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (pref-juridique-coord-interministerielle@laon.gouv.fr), qui reste à votre disposition pour toute question.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale

AGN1000070

2, rue Paul Doumer - CS 20684
02000 LAON
Affaire suivie par : Charles CUREY
Tél : 03 23 72 81 88
Tél : 03 23 72 81 88
direction-coord-interministerielle@laon.gouv.fr
DCHP4 / SAC

1/2

Le jour et le lieu d'accueil sont communiqués sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : www.laon.gouv.fr

Préfecture de l'Aisne

Chaque préfet de département a convié un certain nombre de représentants des territoires. Au total, près de **130 représentants** ont été invités et près de **100 personnes ont participé à ces réunions.**

14 mars	14 mars	22 mars	21 mars	20 mars
Préfecture de l'Aisne	Préfecture du Pas-de-Calais	Préfecture du Nord	Préfecture de la Somme	Préfecture de l'Oise
Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne	Jacques BRILLANT, préfet du Pas-de-Calais	Amélie PUCCINELLI, secrétaire générale adjointe de la préfecture	Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture	Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture
20 invités	43 invités	23 invités	17 invités	26 invités
17 participants	25 participants	19 participants	12 participants	24 participants
Typologie des invités				
	Parlementaires		Parlementaires	
Présidents du Conseil départemental et du Conseil régional	Présidents du Conseil départemental et du Conseil régional	Présidents du Conseil départemental et du Conseil régional	Présidents du Conseil départemental et du Conseil régional	Présidents du Conseil départemental et du Conseil régional
Présidents des associations des maires	Présidents des associations des maires			
Présidents des EPCI	Présidents des EPCI	Présidents des EPCI	Présidents des EPCI	Présidents des EPCI
			Présidents des Chambres consulaires	
Président du Syndicat d'énergie	Président du Syndicat d'énergie		Président du Syndicat d'énergie	Présidents des Syndicats d'énergie

Un courrier d'information pour les présidents des EPCI

En complément des réunions organisées en préfectures départementales, RTE a adressé un courrier personnalisé aux 57 présidents des intercommunalités non conviés à ces réunions. En effet, dans certains départements, les représentants des territoires sur lesquels aucun travaux n'était prévu sur le réseau électrique dans le cadre du S3REnR Hauts-de-France n'ont pas été sollicités par les préfets.

Aussi, cette approche complémentaire aux réunions en préfectures a permis de sensibiliser tous les territoires des Hauts-de-France à travers leurs EPCI.

 Le réseau de transport d'électricité

Monsieur Joël DUQUENOY
Président
CA du Pays de Saint-Omer
2 Rue Albert Camus
Hôtel de la Communauté - CS 20079
62968 LONGUENESSE CÉDEX

Marcq-en-Barœul, le 10 février 2023

Objet : Concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Hauts-de-France

Monsieur le Président,

RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, est chargé par la réglementation (article L321-7 du code de l'énergie) de l'élaboration du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Hauts-de-France, en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité.

L'enjeu de ce schéma est d'adapter le réseau électrique au développement des énergies renouvelables. Ainsi, il identifie les aménagements à prévoir sur le réseau dans les dix années à venir pour raccorder les futures installations de production d'électricité renouvelable et acheminer cette production vers les zones de consommation. La plaquette de présentation jointe à ce courrier vous en présente l'essentiel.

Conformément au Code de l'environnement et en accord avec Monsieur le Préfet de région, RTE organise la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Hauts-de-France du 27 février au 27 mars 2023.

Vous trouverez le projet de schéma ainsi que toutes les informations sur le déroulement de la concertation sur :

www.rte-france.com/s3renr-hauts-de-france

1/2

RTE - Laurent CANTAT-LAMPIN
Délégué Régional des Hauts de France
Tel : 03 20 22 67 04
Mail : laurent.cantat-lampin@rte-france.com
913 Avenue de Dunkerque - BP 427 - 59343 LOMME CÉDEX


afao
150 48021
Association Française des
Associations d'Énergie
Renouvelable

RTE Réseau de transport d'électricité - société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 2 322 261 600 www.rte-france.com

Bien qu'aucune création d'infrastructure électrique ne soit prévue dans le projet de schéma sur le réseau électrique sur votre territoire intercommunal, cette concertation est l'occasion de faire part de votre avis si vous le souhaitez. L'absence de nouvelle infrastructure n'empêche pas le raccordement d'énergies renouvelables dès le moment où il existe de la capacité restante sur le réseau. La capacité retenue et réservée pour 10 ans est indiquée dans le schéma par poste électrique.

Votre interlocuteur technique sur ce dossier, M. Christophe Garcia - christophe.garcia@rte-france.com (03 20 13 68 15 / 06 19 51 24 89), Mme Anne-Marie Reynard - anne-mary.reynard@rte-france.com (03 20 13 68 00 / 06 11 76 54 16), Directrice du Centre Développement Ingénierie, et moi-même, nous tenons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Laurent CANTAT-LAMPIN
Délégué régional RTE Hauts-de-France

2/2

Courrier signé du Délégué régional RTE Hauts-de-France, Laurent CANTAT-LAMPIN

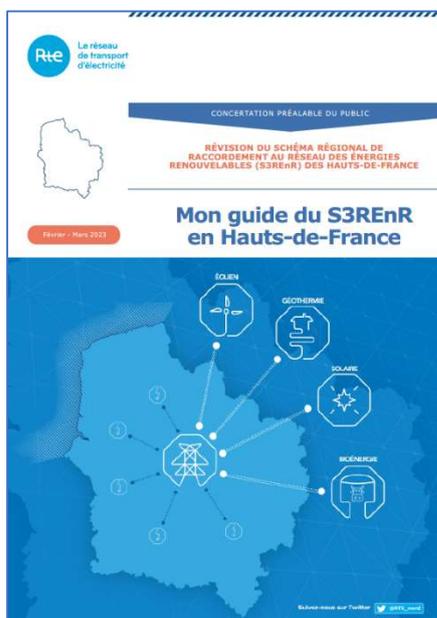
Contacts téléphoniques personnalisés et kit d'information

À la suite de cet envoi, des contacts téléphoniques personnalisés ont été pris avec chacun de ces établissements publics de coopération intercommunale pour s'assurer de la bonne réception des éléments et de la prise en considération du sujet au sein des services.

Lors de ces contacts, RTE a également proposé à ces acteurs des territoires de relayer l'information sur la concertation sur leurs propres supports de communication.

À cette fin, plusieurs supports leur étaient proposés :

- Une bannière web ;
- Un encart publicitaire ;
- Le Guide « l'Essentiel ».



Détail du kit d'information adressé par mail aux acteurs du territoire



Rte Le réseau de transport d'électricité

SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN HAUTS-DE-FRANCE

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

DU 27 FÉVRIER AU 27 MARS 2023

L'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par l'Etat nécessite une adaptation du réseau électrique.

La planification de l'accueil sur le réseau haute tension des énergies renouvelables terrestres est ainsi encadrée par le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).

POUR CONSULTER ET DONNER VOTRE AVIS SUR LA RÉVISION DU SCHÉMA

<https://www.rte-france.com/s3renr-hauts-de-france>



4. Le bilan quantitatif de la concertation

La concertation sur internet

La plateforme dédiée à la concertation préalable sur le S3REnR Hauts-de-France a été consultée **1 268 fois** durant la concertation.

2 contributions ont été déposées directement sur le site internet.

Ces contributions et les réponses apportées par RTE sont accessibles depuis le site internet du projet.



Registre des contributions en ligne sur le site de la concertation

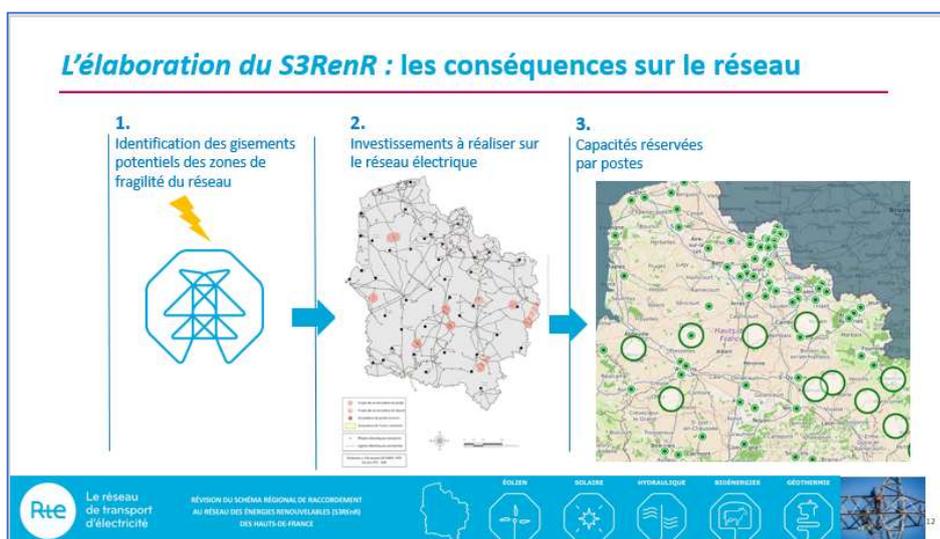
La concertation avec les territoires

Lors des cinq réunions organisées dans les préfectures départementales, près de **100 représentants des territoires** – parlementaires, élus locaux, syndicats d'énergie, consulaires... - sont venus à la rencontre de RTE pour échanger sur le S3REnR Hauts-de-France.

14 mars	14 mars	22 mars	21 mars	20 mars
Préfecture de l'Aisne	Préfecture du Pas-de-Calais	Préfecture du Nord	Préfecture de la Somme	Préfecture de l'Oise
20 invités	43 invités	23 invités	17 invités	26 invités
17 participants	25 participants	19 participants	12 participants	24 participants

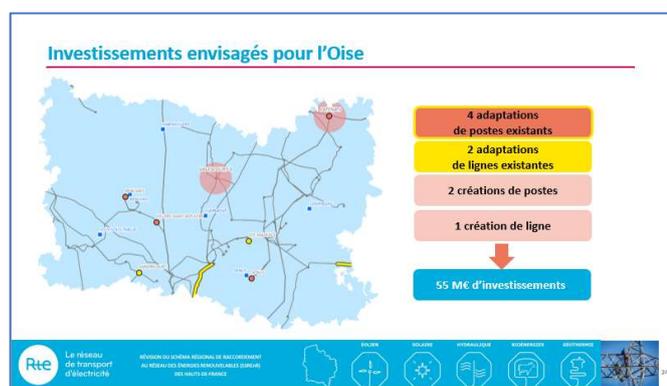
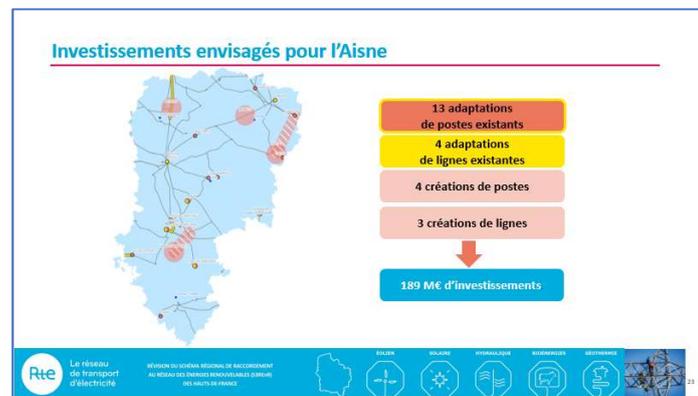
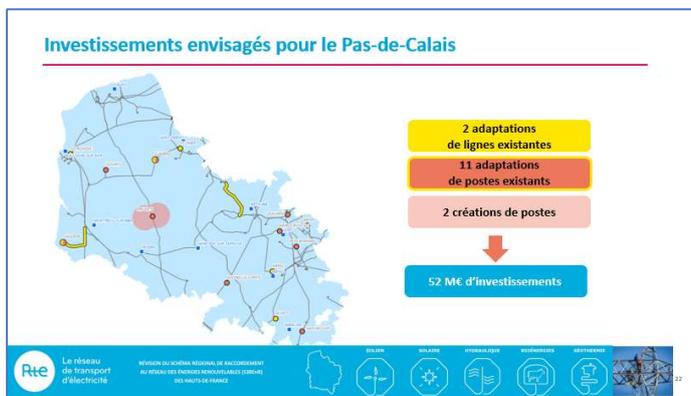
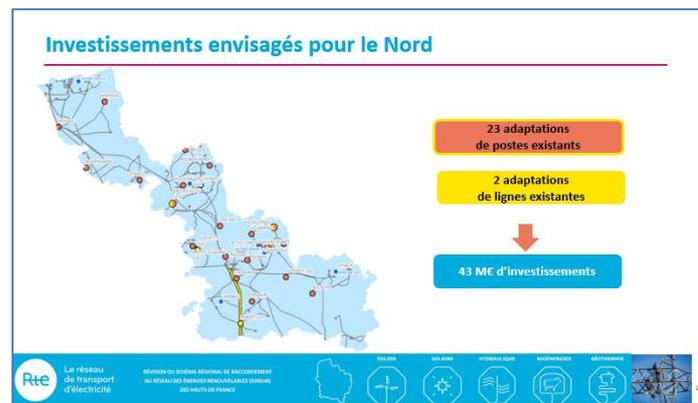
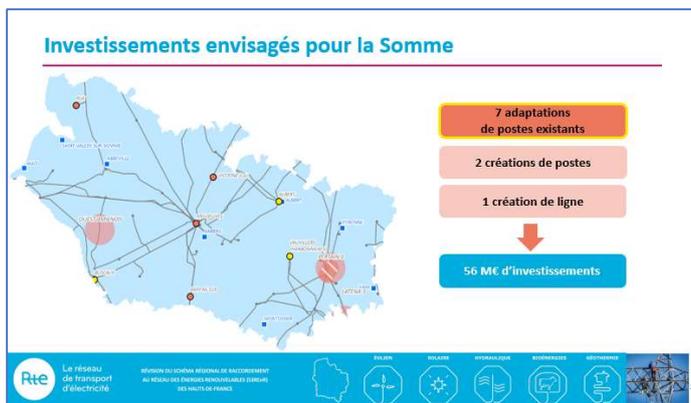
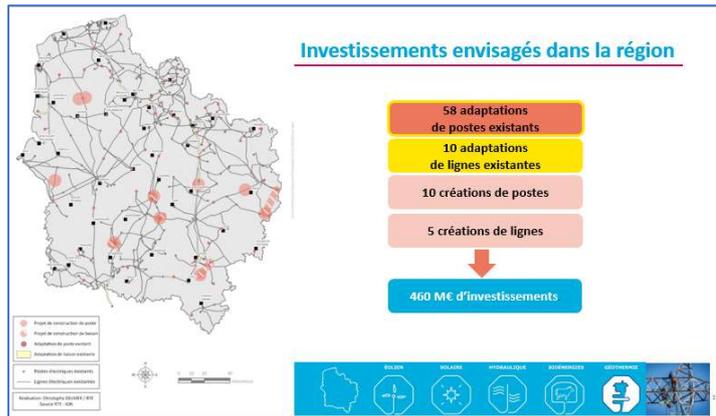
Ces réunions ont été l'occasion d'expliquer de manière pédagogique **le fonctionnement du S3REnR** et de partager **les projets de réseau envisagés sur les territoires des Hauts-de-France**.

Un support de présentation d'une trentaine de diapositives était présenté et commenté et mis en ligne sur internet.



Présentation pédagogique pour décrire le contenu du S3REnR

**Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables des Hauts-de-France
Bilan de la concertation préalable du public**



Présentation détaillée des projets de réseau inscrits au S3REn Hauts-de-France

5. Analyse qualitative des contributions

La contribution du public sur internet

Les deux contributions publiées sur la plateforme internet du projet portaient sur le raccordement électrique du projet de parc éolien offshore au large de Dunkerque.

En réponse, RTE a expliqué que les parcs éoliens en mer ne sont pas intégrés au S3REnR qui ne concerne que les parcs terrestres, tout en apportant certaines précisions demandées sur le sujet et en indiquant des liens permettant de participer à la concertation en cours sur ce projet (<https://participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr/>).

À noter qu'aucune autre contribution de la part du grand public n'a été transmise à RTE par courrier, mail, etc...

La contribution des acteurs des territoires

Les contributions reçues par courrier

RTE a reçu deux contributions par courrier venant de présidents d'intercommunalités :

- Communauté de communes de Sablons (Oise) ;
- Communauté d'agglomération du Cambrésis (Nord).

La CC des sablons interroge RTE sur le niveau de gisements d'énergie renouvelable pris en compte dans le projet de S3REnR, jugeant ce niveau inférieur au volume estimé et projeté par la collectivité.

RTE a répondu que le volume fixé à l'échelle régionale dans le S3REnR (5,5 GW) était globalement en deçà des gisements estimés par les fédérations de producteurs EnR. Toutefois, à l'échelle de l'intercommunalité des Sablons, le volume estimé (inférieur à 34 MW) ne prenait pas en compte les projets en cours de développement dits en « file d'attente » ni la partie du gisement diffus qui est accueillie sur les postes de la zone sans travaux grâce aux capacités disponibles. La capacité théorique de développement est donc plus importante que le volume inscrit au S3REnR.

Quant à la communauté d'agglomération du Cambrésis, son président a pris en compte les travaux prévus sur son territoire en émettant « un avis favorable au projet de schéma ».

Les contributions lors des réunions en préfectures départementales

Les réunions en préfecture ont été l'occasion de nombreux échanges entre RTE et les participants, essentiellement élus et services de l'État.

Certains sujets ont systématiquement été abordés dans toutes les réunions, d'autres ont été plus particulièrement traités dans certains départements.

Les principaux sujets transverses

Les réunions en préfectures ont été l'occasion d'apporter des précisions sur un certain nombre de sujets souhaités par les participants :

- **La consistance technique des travaux de renforcement du réseau**

Le S3REnR est un document relativement complexe à appréhender. Ces réunions ont donc permis d'apporter certaines explications utiles à sa bonne compréhension, par le public.

C'est le cas de la consistance technique des différents types de travaux envisagés sur le réseau.

Un premier lot de travaux consiste à « optimiser le réseau existant ». Cela peut consister :

- à mettre en place des outils de pilotage numérique optimisant l'exploitation du réseau ;
- à ajouter des transformateurs dans des postes existants ;
- ou encore à modifier les lignes existantes pour augmenter leur capacité de transit.

Dans le cadre de la révision du S3REnR Hauts-de-France, ce type de travaux réalisés sur les ouvrages existants permettra un gain d'environ 3,6 GW sur les 5,5 GW attendus. Cette priorité donnée à l'optimisation du réseau existant permet de limiter le nombre de nouveaux ouvrages à créer et ainsi d'éviter certains impacts sur l'environnement et des surcoûts financiers qui pèseraient in fine sur la facture d'électricité.

En complément, et pour atteindre l'objectif de 5,5 GW fixé, RTE prévoit de créer certains nouveaux ouvrages à hauteur de 1,9 GW : 46 km de lignes électriques souterraines et 10 nouveaux postes électriques.

Le choix d'inscrire au schéma uniquement des lignes souterraines permet également de minimiser l'impact des nouveaux ouvrages sur les paysages de la région.

- **Le mode de financement des travaux à réaliser sur le réseau**

Dans le prolongement des explications sur la consistance des travaux, la question de leur financement est naturellement apparue.

RTE a pu rappeler les règles de financement des S3REnR prévues par la loi :

- les investissements liés au renforcement du réseau existant (travaux d'optimisation) sont pris en charge par les gestionnaires des réseaux, soit 66 millions d'euros pour le schéma des Hauts-de-France ;
- les investissements liés à la création de nouveaux ouvrages – estimés à 394 millions d'euros pour les Hauts-de-France – sont pris en charge par les producteurs dans le cadre de la quote-part. Ce mode de calcul permet une mutualisation des coûts à l'échelle régionale entre les producteurs : elle s'élèvera à environ 72 000 euros par MW installé.

Il est à noter que ce montant de la quote-part n'a jamais été remis en cause par les participants à la concertation, de même que l'ambition fixée par le préfet de région à hauteur de 5,5 GW.

- **La justification des gisements EnR inscrits au S3REnR**

La question a été systématiquement abordée, les participants aux réunions ayant souhaité avoir à la fois :

- des précisions sur les modalités d'identification des gisements ;
- et des éclairages sur les projets d'énergie renouvelable identifiés ayant permis de dimensionner ces gisements.

RTE a expliqué le travail réalisé en amont à la fois avec les fédérations de producteurs, les autres gestionnaires de réseaux et les services de l'État. Ces nombreux échanges permettent de proposer au préfet de région l'ambition régionale en termes d'accueil des EnR sur le réseau.

Pour les Hauts-de-France, il s'avère que l'objectif fixé par le préfet de région à hauteur de 5,5 GW reste en deçà du volume estimé par les fédérations de producteurs.

Quant aux projets identifiés ayant permis de fixer ce volume, RTE rappelle tout d'abord que le schéma ne fait pas de distinction entre les différentes filières, tout projet EnR – éolien, photovoltaïque, géothermie... - devant être raccordé au réseau sans discrimination. RTE constate d'ailleurs que la filière photovoltaïque connaît un important développement dans les Hauts-de-France ces dernières années, en complément de la filière éolienne déjà très présente.

Enfin, RTE a confirmé que certaines données fournies par les fédérations de producteurs doivent rester confidentielles pour des raisons de stratégie d'entreprises.

- **L'actualité législative autour de la loi de transition énergétique**

La concertation sur la révision du S3REnR des Hauts-de-France s'est déroulée alors que certaines évolutions législatives étaient en cours dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables.

Des participants se sont ainsi interrogés sur la prise en compte par RTE dans le projet de schéma de certaines dispositions en faveur du développement du photovoltaïque (équipement des ombrières, précisions sur l'agrivoltaïsme...) et de la programmation de l'éolien (cartographies en cours des zones favorables et des zones d'exclusion).

RTE a rappelé que le projet de S3REnR avait été coconstruit en étroite relation avec les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Hauts-de-France) afin de prendre en compte les dispositions existantes, tout en cherchant à anticiper au mieux certaines mesures en projet.

De plus, la souplesse dont fait preuve le S3REnR permet de faire évoluer le schéma au fil de l'eau en fonction de la mise en œuvre effective des projets EnR. Il est par exemple possible d'effectuer des transferts de capacité d'un territoire à l'autre pour tenir compte de la réalité du développement des EnR entre les territoires.

D'ailleurs, la loi d'accélération des énergies renouvelables prévoit une actualisation du schéma tous les deux ans afin de lui permettre de suivre les évolutions de la production.

- **La concertation sur le schéma et les projets de réseau**

De façon générale, la démarche de concertation mise en œuvre par RTE, notamment à travers ces réunions en préfectures départementales, a largement été saluée par les participants.

Plusieurs d'entre eux ont souligné la qualité des documents mis à la disposition du public et les efforts de pédagogie associés à la révision de ce schéma.

L'intérêt de cette concertation pour anticiper les projets de réseau à venir sur les territoires est apparu comme fondamental. Cela a permis aux représentants des territoires à la fois de partager la nécessité de renforcer le réseau dans certains secteurs, et de s'inscrire dans la perspective de la mise en œuvre de ces futurs projets.

Pour rappel, chaque projet de réseau fera l'objet de sa propre concertation au fur et à mesure que la nécessité de leur mise en œuvre sera confirmée pour l'arrivée des nouvelles productions d'énergie renouvelable.

Les sujets spécifiques abordés selon les départements

Les réunions en préfectures ont été organisées dans chaque département des Hauts-de-France conduisant les participants à aborder des sujets spécifiques concernant leur territoire.

- **Département du Nord**

Les participants à la réunion en préfecture se sont interrogés sur l'absence de création de nouveaux ouvrages alors que le gisement d'EnR identifié à l'échelle du département restait important : de l'ordre de 1,2 GW, en grande partie lié au développement du photovoltaïque qui profite de la disponibilité de certaines friches industrielles.

RTE a pu préciser que le département profite en effet de la robustesse du réseau électrique existant sur le département, un réseau dense construit pour alimenter d'importants bassins de populations et un tissu industriel dynamique.

Cette situation permet de limiter les travaux à prévoir sur le réseau à des aménagements à réaliser sur des postes existants, notamment par l'ajout de transformateurs électriques.

- **Département du Pas-de-Calais**

La situation est un peu équivalente au département du Nord : le réseau existant est robuste et dense, ce qui permet de couvrir en partie le volume de gisements d'EnR attendu (environ 1 GW).

Les principaux travaux structurants se situent au niveau du poste de Fruges, où la conjonction d'un réseau existant moins dense et d'un développement EnR important nécessite la création de deux nouveaux postes sources.

Enfin, les participants à cette réunion se sont particulièrement interrogés sur les « solutions flexibles » mises en œuvre par RTE sur son réseau : automates et autres dispositifs numériques permettant d'optimiser l'exploitation du réseau et de gagner en capacité de transit.

- **Département de l'Aisne**

Le volume d'investissement (189 millions d'euros) et le nombre de projets de réseau (4 nouveaux postes et 4 nouvelles lignes à créer) prévus au S3REnR pour le département de l'Aisne a interrogé les participants.

RTE a confirmé que 40% des investissements prévus à l'échelle de la région sont concentrés dans l'Aisne. Cette situation est liée à un double phénomène :

- la poursuite du développement des énergies renouvelables qui se traduit par des gisements importants dans plusieurs territoires du département ;
- mais aussi la présence d'un réseau peu dense, dimensionné pour alimenter des territoires ruraux à faible consommation d'électricité.

Des explications ont pu être apportées sur la plupart des projets structurants envisagés : en Thiérache (projet de ligne souterraine et de nouveau poste source) destiné en partie à collecter des gisements situés dans le département voisin des Ardennes, à l'ouest de Vervins ou encore au nord de Saint-Quentin.

Ainsi, RTE a confirmé que la présence de zones classées « défavorables à l'éolien » dans le secteur de Vervins dans les cartographies en préparation par les services de l'État a bien été prise en compte dans la constitution du projet de S3REnR, celui-ci tenant compte de toutes les filières et notamment le photovoltaïque qui se développe sur tout le département.

Par ailleurs, le projet de ligne et de poste appelé « Longchamps 3 » à l'ouest de Soissons a été largement débattu lors de la réunion en préfecture. Le préfet de département a en effet rappelé le projet de classement en cours du site des fantômes de Landowski qui conduirait à refuser tous les projets éoliens dans le secteur.

RTE a pris acte de ce projet de classement, tout en rappelant que toutes les filières d'énergie renouvelable étaient prises en compte et que des parcs photovoltaïques se développaient dans le soissonnais et plus largement dans le sud de l'Aisne.

- **Département de l'Oise**

Les échanges au cours de cette réunion en préfecture de l'Oise ont été portés par la présence des représentants des deux syndicats d'énergies du département (FDE 60 et SEZEO) et de la SICAE de l'Oise.

Ces acteurs mobilisés sur les enjeux énergétiques de leur territoire ont partagé l'analyse des gisements d'EnR prévus dans le cadre du projet de schéma ainsi que les travaux à venir sur le réseau. Pour rappel, la SICAE de l'Oise est, au même titre qu'Enedis, gestionnaire d'une partie du réseau de distribution de l'Oise, et par conséquent directement impliquée dans la co-construction du schéma aux côtés de RTE.

Chacun a ainsi pu confirmer le bien-fondé des projets de réseau inscrits au S3REnR pour le département de l'Oise : essentiellement deux projets structurants autour des postes de Valescourt et Latena.

- **Département de la Somme**

Le contenu du projet de schéma n'a pas fait l'objet de remarques particulières de la part des participants à la réunion en préfecture.

Les gisements d'énergie renouvelable identifiés concernent essentiellement les secteurs sud-ouest et sud-est du département, conduisant à la création de deux projets structurants : un nouveau poste source dans l'ouest amiénois et la création d'ouvrages (ligne et poste) dans le secteur de Pertain.

6. Les enseignements tirés par RTE et les mesures prises

Ce chapitre présente les enseignements tirés par RTE de la concertation préalable du public sur le projet de S3REnR Hauts-de-France, ainsi que les mesures que RTE juge nécessaire pour tenir compte des enseignements de la concertation, en accord avec les gestionnaires de réseaux.

Sur le contenu du schéma

- **Confirmation de l'objectif régional et de la quote-part**

De manière générale, RTE constate que cette concertation préalable a permis de confirmer les éléments fondamentaux du projet de S3REnR Hauts-de-France : l'objectif de 5,5 GW et la quote-part d'environ 72 000 €/MW n'ont pas été remis en cause.

Mesure n°1

RTE confirme le montant de la quote-part inscrite au futur schéma de raccordement au réseau régional des énergies renouvelables dans les Hauts-de-France sera actualisé avec les coûts 2023 et optimisé dans cette période de hausse pour rester sous la barre des 80 000 €/MW.

- **Validation de la plupart des solutions proposées dans le schéma**

D'une part, le principe d'un recours préférentiel à l'optimisation de l'existant est apparu à tous comme vertueux

D'autre part, les explications apportées par RTE sur la quasi-totalité des projets de création d'ouvrages ont permis de convaincre le public de leur bien-fondé.

Ainsi, le contenu du schéma apparaît conforté à l'issue de la concertation préalable du public.

Mesure n°2

Les gestionnaires de réseau s'engagent à poursuivre les échanges avec les territoires et à répondre aux sollicitations concernant la cohérence des projets inscrits au S3REnR et le développement effectif des EnR sur les territoires.

- **Interrogations persistantes sur certains projets structurants dans l'Aisne**

RTE relève les doutes émis lors de la réunion en préfecture de l'Aisne :

- sur la pertinence du projet « Longchamps 3 » dans un contexte de renforcement à venir des contraintes environnementales dans le secteur ;
- sur l'intérêt de renforcer le réseau dans l'Aisne pour accueillir en partie des gisements situés dans les Ardennes (projet « Lislet 3 »).

Mesure n°3

Les gestionnaires de réseau proposeront dans la V1 du S3REnR Hauts-de-France plusieurs aménagements pour tenir compte de ces demandes spécifiques :

- remplacement du projet appelé « Longchamps 3 » au sud de Soissons par le projet « Nogentel 3 » permettant de prendre en compte le classement du site de la Butte de Chalmont et les gisements potentiels situés plus au sud-ouest par rapport à la zone envisagée initialement dans le soissonnais ;
- regroupement des projets « Lislet 3 » et « Marle 3 » en ne conservant qu'un seul nouveau poste source qui sera situé à mi-distance afin de prendre en compte les gisements de l'ensemble de la Thiérache axonaise.

Sur la concertation

- **L'absence de mobilisation du grand public**

Malgré la campagne d'information mise en place par RTE, le public ne s'est pas mobilisé et seulement 2 contributions – portant sur un sujet hors périmètre du schéma (parc offshore de Dunkerque) – ont été déposées sur la plateforme internet.

RTE constate que le sujet – très technique - reste éloigné des préoccupations et centres d'intérêt du public. Les moyens à déployer pour optimiser la participation du public pourraient s'avérer hors de proportion par rapport au niveau de participation qu'il serait possible d'atteindre.

Mesure n°4

Les gestionnaires de réseau poursuivront la démarche de concertation lors de la phase de mise en œuvre des nouveaux aménagements sur le réseau électrique.

En complément des procédures réglementaires de concertation et d'instruction des projets, RTE se rapprochera des représentants des territoires pour les associer étroitement aux concertations, et proposera des dispositifs adaptés pour informer et mobiliser la population concernée par chaque projet.

- **Des visions contrastées face aux énergies renouvelables**

Bien que le schéma ne fasse pas de distinction entre les filières - conformément à la réglementation qui impose aux gestionnaires de réseaux de raccorder tout producteur – certains acteurs ont émis des réserves sur la poursuite du développement des parcs éoliens dans les Hauts-de-France, alors que d'autres ont fait part de leur volonté de soutenir les énergies renouvelables dans leur ensemble.

Tous s'accordent à reconnaître la forte tendance en faveur du photovoltaïque à l'échelle de toute la région.

Ces visions contrastées n'ont pas remis en cause le bien-fondé du schéma, outil d'anticipation des travaux à réaliser sur le réseau pour accueillir toutes les énergies renouvelables.

Mesure n°5

Jusqu'à la saisine de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) prévue en juillet 2023, les gestionnaires de réseau s'engagent à répondre aux sollicitations des territoires, pour vérifier que le S3REnR est compatible avec leurs ambitions.